

CONVOCATION DU 11 MAI 2021 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2021 :

ORDRE DU JOUR :

1° Approbation du compte-rendu de la précédente séance du conseil municipal

DIVERS

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents :

Date de convocation :

Date d'affichage :

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-huit mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du relais thématique sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

Présents : FIALON Dominique - Mme RIEU Dominique - M. CHANEAC Damien - Mme HILAIRE Béatrice - M. DUMAS Albin - Mme LE TOQUIN Stéphanie - Mme CHAZALON PINTO ABRANTES Delphine - M. HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge - M. COURT Grégory - M. ORIVES Eric - Mme CHARRE VALENTI Johanne – M. VEOL Christophe

Absents ayant donné procuration : Procurations : Laurie PASTRE à Béatrice HILAIRE – Nathalie MASNEUF à Stéphanie LE TOQUIN - Stéphane NICOLAS à Eric ORIVES

Secrétaire de séance : Mme Dominique RIEU

Monsieur FIALON, Maire ouvre la séance.

N° 1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le compte-rendu de la séance du 14 avril 2021 est approuvé à l'**unanimité**

N° 2 -

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité la convention passée avec l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) pour la surveillance microbiologique de l'eau de baignade, convention respectant la directive 2006/7/CE dite « baignade » et du code de la santé publique. Le coût s'élève à 325 euros TTC pour un prélèvement tous les 15 jours plus les analyses ponctuelles complémentaires éventuelles, liées à la pollution et aux événements climatiques. Le coût est estimé à 766 euros TTC environ. Ce montant sera ajusté en fonction des événements rencontrés et des commandes d'analyses réellement exécutées.

N° 3 –

Le projet de convention avec d'EPORA, concernant le devenir du bâtiment de l'EHPAD les Pins, est ajourné pour le moment ; il devra être étudié plus précisément ultérieurement.

Le CONSEIL MUNICIPAL décide de ne pas donner suite pour le moment

N° 4 –

Suite à une information de la CDC, il est possible d'adopter une convention de fourrière. Il est précisé que les garages locaux peuvent être informés simplement de cette possibilité d'être agréments par la préfecture.

Ce service a un coût pour la commune seulement si un véhicule n'est pas récupéré par le propriétaire.

Il convient de s'interroger sur le bien-fondé de disposer d'une fourrière (et de son utilité)

Le CONSEIL MUNICIPAL décide de ne pas donner suite pour le moment et d'interroger les garages locaux avant toute décision.

N° 5 –

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité la création d'un poste d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures (temps complet), à compter du 1^{er} juillet 2021 suite à l'avancement de grade de l'agent concerné.

N° 6 –

Pour faire suite au remplacement de la secrétaire générale, **le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité** la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet pour accroissement temporaire d'activité, la personne recrutée étant titulaire du concours.

N° 7 –

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve par 12 voix et 3 abstentions le devis proposé par le SDE (syndicat départemental d'énergie), rue des Ecoles, pour l'enfouissement des réseaux de la rue du stade à la rue du Touzet, d'un montant de 114.450 euros. La participation communale sera de 25.875 € dont 16.000 € répartis sur 10 annuités. Le financement sera prévu au budget 2022.

N° 8 –

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité le projet de convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche pour un service de remplacement des personnels.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche propose en effet un service de remplacement des personnels administratifs ; le but étant de permettre aux collectivités de pallier aux absences momentanées des agents ou de faire face à un surcroît de travail.

Le coût de ce service est facturé à la commune uniquement en cas d'utilisation (les frais de gestion s'établissent à 10 % des rémunérations versées).

N° 9 -

Suite à la proposition de la commission des affaires sociales, **le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité** l'aide financière accordée à la famille d'un élève à hauteur de 2 repas hebdomadaires à la cantine jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021, ce qui représente environ une aide de 100 euros.

N° 10 -

Le CONSEIL MUNICIPAL fixe à l'unanimité le tarif pour l'emplacement de chaque stand de vente saisonnier, sur le site de la Clape, à 100 € par semaine payable mensuellement (période du 1^{er} juillet au 31 août 2021). Le droit de place étant antérieurement fixée à 100 euros par mois, sera désormais fixé à 100 euros par semaine

QUESTIONS ET INFORMATION DIVERSES

- ✓ Permanences pour la tenue des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales les 20 et 27 juin prochain : les électeurs volontaires peuvent se faire connaître en Mairie.
- ✓ Rénovation énergétique de la Mairie : les travaux ont commencé ; la rue de la Mairie sera barrée pendant 3 semaines.
- ✓ City Stade : le matériel a été reçu, il sera installé par les agents techniques sur un ancien terrain de tennis.
- ✓ Local ADN (fibre optique). Il sera construit sous la maison de retraite et une plateforme pour les conteneurs poubelles seul aménagé.
- ✓ Le Maître-Nageur-Sauveteur a été choisi pour la surveillance de la plage pendant la saison estivale
- ✓ Propriété ROUX : le dossier est chez le notaire Maître ROUMANEIX
- ✓ Projet de passage piétons derrière Intermarché : les devis ont été demandés pour des travaux

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h15.